

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq mai, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame SALMON Pierrette, Maire.

Étaient présents : Mme SALMON Pierrette, M. MEUNIER Jérôme, M. PERRIN Gilles, M. BOUVART Guy, Mme CHABOCHE Véronique, M. ALLAIS Michel, Mme RENONCET Lydie, M. PELOUIN Christian, M. LECUYER Vincent, M. MIGNOT Michel,

Absents excusés : M. MARNEUR Didier, Mme TISON Sonia, M. HAINGUERLOT Bertrand, M. DESNAULT David.

Mme CHABOCHE Véronique est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 avril 2017 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique que plusieurs sujets qui n'étaient pas prévus à l'ordre du jour doivent être abordés lors de cette réunion :

- le bail de location de l'étang de Varenneau
- la convention d'échange de terres à Hartencourt
- les fermages des locataires de parcelles concernées par l'abattage d'arbres

2017/05 - PROJETS CONTRAT DE RURALITE

Madame le Maire explique que le contrat de ruralité est un nouveau contrat qui a pour objectif de coordonner les moyens techniques, humains et financiers pour la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Ces contrats peuvent être portés par la commune ou la Communauté de Communes, sur une durée de 6 ans ; ils s'articulent autour de 6 volets nationaux :

- l'accès aux services et aux soins
- la revitalisation des bourgs
- l'attractivité du territoire
- les mobilités
- la transition écologique
- la cohésion sociale.

Ayant pris connaissance des différentes thématiques, Madame le Maire propose aux membres du conseil de retenir 4 mesures :

- Numérique : déploiement de la FttH (fibre chez l'habitant)
- Enfance / Education : financement d'outils numériques (6 tableaux)
- Transition écologique : Installation de capteurs sur les réseaux d'eau potable / Transition de l'éclairage public : abandon du mercure et des néons.

L'avis de la Communauté de Communes va être demandé pour connaître le porteur du projet : la commune ou la Communauté de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **DECIDE** de retenir les mesures citées ci-dessus.

2017/05 - REFLEXION SUR L'IMPLANTATION D'EOLIENNES

Madame le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est demandé à chaque commune de donner son avis pour l'implantation d'éoliennes sur son territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **REFUSE** l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

2017/05 - DOSSIER M. BENAMAR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BENAMAR a envoyé un courrier pour informer la Commune qu'il détient une promesse d'achat par l'EURL Athletica Sport pour un montant de 135 000 €.

Après consultation du notaire, de la trésorerie, de France Domaine, d'une entreprise de désamiantage et de l'estimation d'une agence immobilière, Madame le Maire suggère de faire une proposition à Monsieur BENAMAR suivant l'estimation de l'agence, soit 50 000 € en lui rappelant les contraintes auxquelles est soumis son bien dans le PLU.

De plus, un courrier va lui être adressé concernant l'état de délabrement de la toiture et de la clôture qui peut faire encourir un risque pour la sécurité des voisins et des passants et qui nuit à la qualité environnementale du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire la proposition décrite ci-dessus à M. BENAMAR.

2017/05 - BAIL DE LOCATION DE L'ETANG DE VARENNEAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de l'étang de Varenneau propose de l'acheter ainsi que les terrains adjacents.

Madame le Maire précise que la question de la vente ne peut concerner que l'étang lui-même car d'autres parcelles adjacentes sont actuellement soumises à un bail de location avec un autre habitant de la commune. Sans délimitations précises, l'intervention d'un géomètre va s'avérer nécessaire.

Madame le Maire souhaite que le Conseil exprime son avis concernant la vente de l'étang.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable à cette demande aux conditions suivantes :

- la partie vendue par la commune correspond uniquement à la partie qui est louée à ce jour par le demandeur et qui devra être vérifiée par l'intervention d'un géomètre,
- le prix est d'un montant de 90 000 €,
- tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

2017/05 - CONVENTION D'ECHANGE DE TERRES - HARTENCOURT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre des travaux Chemin des Artisans, afin de créer l'aire de retournement pour le camion de ramassage des ordures ménagères, une convention d'échange de terres à titre gracieux doit être signée.

Celle-ci permettra l'échange d'une superficie de 400 m² (20mx20m) de la parcelle cadastrée section X N° 69 située en limite du bâtiment du 12 Chemin des Artisans avec le chemin rural N° 11 sur une longueur de 88 mètres (de la parcelle section Y N° 271 à la route départementale 923).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **ACCEPTE** la rédaction de la convention mentionnée ci-dessus.

2017/05 - N° 31 - BAUX RURAUX

Dans le cadre des travaux d'abattage et d'élagage à la Butte de Villebon, les arbres coupés sont entreposés sur la parcelle section B N° 609 qui appartient à la commune mais qui est loué à un agriculteur. Compte tenu de la dégradation de la parcelle, Madame le Maire propose au Conseil municipal de ne pas lui demander le versement du fermage pour l'année 2017, les impôts fonciers restant cependant à sa charge.

De même, ces travaux ont entraîné des dégâts importants dans le terrain situé près de l'étang de Varenneau qui est aussi loué à un particulier. Madame le Maire propose au Conseil d'appliquer le même abattement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents :

- **DECIDE** de ne pas exiger de fermage aux deux locataires indiqués ci-dessus pour l'année 2017, les impôts fonciers restant cependant à leur charge.

2017/05 - ELECTIONS LEGISLATIVES : TABLEAU DES PERMANENCES

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le tableau des permanences pour les élections législatives qui auront lieu les 11 et 18 juin 2017 est à leur disposition.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

COURRIERS / COURRIELS

1) Du 13 avril 2017

L'association Les blouses roses remercie la municipalité du versement d'une subvention pour l'année 2017.

2) Du 02 mai 2017

Des habitants de l'Impasse des Moulins se plaignent de la vitesse excessive des véhicules dans leur rue et demandent la pose d'un panneau signalant la présence d'enfants. Ils signalent aussi la présence à proximité de leur habitation de nids de chenilles et le manque de poubelles dans le local.

Le Conseil municipal indique que des poubelles supplémentaires ont été livrées par le SIRTOM. D'autres panneaux de signalisation devant être commandés, des membres du Conseil vont se rendre sur place pour la question du panneau demandé. Un arrêté rendant l'échenillage obligatoire va être pris pour l'ensemble du territoire communal.

3) Du 04 mai 2017

Le Conseil Départemental informe la municipalité qu'il poursuit, canton par canton, le transfert dans le domaine communal ou la classification en catégorie C5 de certaines routes départementales de desserte locale

4) Du 16 mai 2017

Madame la Préfète informe du recrutement d'un Chargé de mission deux roues motorisés qui sera, sous son autorité, le référent en charge de relayer localement la politique de sécurité routière mise en place par le gouvernement pour les usagers des deux roues motorisés. Le Chargé de mission est en principe issu de la fonction publique d'Etat en activité ou en retraite mais peut être recruté en dehors de la fonction publique. Les candidatures doivent parvenir au service de la Sécurité, de l'Education routière et des bâtiments de la DDT avant le 2 juin 2017.

5) Du 16 mai 2017

Dans le cadre des études pour le déploiement de la fibre optique à l'abonné (FttH), Eure-et-Loir Numérique a effectué le recensement des bâtiments devant être raccordés.

Eure-et-Loir Numérique demande aussi l'accord de la municipalité pour l'emplacement et la couleur de l'armoire de distribution FttH qui serait installée rue de la Gadelière.

Des membres du Conseil vont se réunir pour examiner et corriger si nécessaire les plans fournis et donner leur avis sur le dossier d'Avant Projet Détaillé pour l'armoire.

INFORMATIONS DIVERSES

Les propriétaires fonciers sont informés que M. D'Arino, agent du Cadastre, sera de passage au cours des mois de juin et juillet afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 21h45.